



Séparation territoire outre mers

Par **petitefe**, le 15/01/2012 à 05:57

Bonjour,

Je vis, avec mes deux enfants et leur père, à Tahiti.

En me séparant est ce que je peux risquer d'être contrainte à ne pas quitter le territoire? Je souhaite rentrer en métropole, et c'est un énorme sujet de discorde! Qu'est ce que je risque également en venant en vacances en France avec mes enfants et le papa, et que je décide finalement, contre l'avis de mon compagnon, de rester?

J'ai peur de le quitter et de me retrouver bloquée ici dans une garde partagée... d'autant qu'il faudrait dans ce cas que je rentre en guerre, et que cela deviendrait "moche".

Existe t'il des recours pour pouvoir justifier le fait de rentrer en métropoles avec mes petits?

Merci de m'aider.

Cdt.